



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 25 octobre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 25 octobre 2023, à 19 h à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon, située au 260, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et président
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Messieurs Claude Brosseau, directeur et Francis Pelletier, secrétaire-trésorier sont également présents.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries certifient avoir reçu l'avis de convocation, pour la tenue de la séance extraordinaire, qui traitera des sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2023
3. Création et nomination de postes de lieutenants réguliers
4. Création et nomination de postes de pompiers réguliers
5. Changement de statut d'emploi
6. Fin de période d'essai et confirmation de nomination pour un chef aux opérations
7. Octroi de contrat – appel d'offres RICS-2023-02 – Services professionnels multidisciplinaires en architecture et en ingénierie pour la construction de la caserne à Candiac
8. Adoption du calendrier des séances 2024 du conseil d'administration
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

91-10-23 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

92-10-23 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2023 avec l'ajout suivant à la période de questions: « Madame Jocelyne Bates et monsieur Michel LeBlanc quittent à 19h23 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-10-23 Création et nomination de postes de lieutenants réguliers

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les exécutifs syndicaux représentant le personnel incendie et ceux de la Régie;

CONSIDÉRANT les changements à venir à la structure opérationnelle, et ce, à compter du début du calendrier pompier de l'année 2024;

CONSIDÉRANT les démarches faites auprès du personnel incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel LeBlanc, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et il est unanimement résolu:

QUE le conseil d'administration procède à la création de postes de lieutenant et entérine la nomination de lieutenants réguliers à temps plein dans la nouvelle structure opérationnelle à compter du 25 décembre 2023;

- M. Pierre Prézeau
- M. Martin Simard
- M. Andrew Fortune
- M. Carl Beauchemin
- M. François Lauzon
- M. Tommy Marchand
- M. Jean-Claude Moïse
- M. Steven Préville

QUE la clause de promotion à une fonction de lieutenant s'applique à messieurs François Lauzon, Tommy Marchand, Jean-Claude Moïse et Steven Préville et qu'ils soient assujettis à une période d'essai mille quatre-vingt-douze (1092) heures réellement travaillées, à compter de leur premier quart de travail dans cette nouvelle structure;

ET QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective des pompiers et pompières de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

94-10-23

Création et nomination de postes de pompiers réguliers

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les exécutifs syndicaux représentant le personnel incendie et ceux de la Régie;

CONSIDÉRANT les changements à venir à la structure opérationnelle, et ce, à compter du début du calendrier pompier de l'année 2024;

CONSIDÉRANT les démarches faites auprès du personnel incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Chatel, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration procède à la création de postes de pompier régulier et entérine la nomination de pompiers réguliers à temps plein dans la nouvelle structure opérationnelle à compter du 25 décembre 2023;

- M. Patrick Turnblom
- M. Michel Héroux
- M. Denis Choquette
- M. David Ouellet
- M. Mathieu Nadeau
- M. Marek Tulikowski
- M. Jean-Philippe Fachinetti
- M. Kevin Pinsonneault
- M. Alexandre Lafond-Deschamps
- M. Gabriel Fafard
- M. Bryan Rivera
- M. Steve Bossé

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective des pompiers et pompières de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, en vigueur;

ET QUE les modalités de la lettre d'entente signée soient liées à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-10-23 Changement de statut d'emploi

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les exécutifs syndicaux représentant le personnel incendie et ceux de la Régie;

CONSIDÉRANT les changements à la structure opérationnelle, et ce, à compter du début du calendrier pompier de l'année 2024;

CONSIDÉRANT les démarches faites auprès du personnel incendie;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le changement de statut temps partiel pour celui de salarié temporaire dans la nouvelle structure opérationnelle en vigueur à compter du 25 décembre 2023, pour les employés suivants :

- M. Simon Chartier
- M. Rémy Lamontagne-Parent
- M. Christopher Pruneau
- M. Frédéric Houde
- M. Charles Verville
- M. Yannick Bourgault
- M. Vincent Héту
- M. Marc-André Perreault
- M. Jonathan Dubuc
- M. Bryan Adams-Martone
- M. Anthony Mailloux
- M. Gabriel Bourdon
- M. Francis Lestage
- M. Maxime Fréchette
- M. Jocelyn Hébert
- M. Christopher Turnblom
- M. Hugo Lapierre-Proulx
- M. Mark Bellini
- M. Yannick Paradis
- M. Hugo Bissonnette

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective des pompiers et pompières de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, en vigueur;

ET QUE les modalités de la lettre d'entente signée soient liées à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-23 Fin de période d'essai et confirmation de nomination pour un chef aux opérations

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Lapointe a été embauché à la fonction de chef aux opérations le 20 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'il était assujéti à une période d'essai de six (6) mois de travail continu, débutant à son premier jour de travail;

CONSIDÉRANT que monsieur Lapointe s'est acquitté de ses tâches à la satisfaction de son supérieur et qu'une évaluation de son rendement a été complétée à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division, opérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin à la période d'essai de monsieur Luc Lapointe et confirme celui-ci à son poste de chef aux opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-23

Octroi de contrat – appel d'offres RICS-2023-02 – Services professionnels multidisciplinaires en architecture et en ingénierie pour la construction de la caserne à Candiac

CONSIDÉRANT QUE la caserne actuelle de Candiac ne répond plus aux besoins du service incendie de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, besoins qui ont grandement évolué avec le temps;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a publié sur le SEAO (Système Électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) le 15 septembre 2023 une demande de soumissions publiques pour des services multidisciplinaires pour la construction d'une caserne à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE le mandat inclut notamment les relevés et études complémentaires, la planification, l'organisation, l'élaboration des esquisses, des concepts, des plans et devis, des estimations, des échéanciers, de la préparation du cahier des charges, de la surveillance des travaux, du suivi budgétaire, de la conciliation de tous les documents, de la planification, du séquençement, de la participation et de l'animation des rencontres nécessaires, de la rédaction des comptes rendus des rencontres, de la préparation des différentes présentations nécessaires, du processus d'appel d'offres, de la gestion du projet de construction jusqu'à l'acceptation définitive des travaux et l'émission des plans «tels que construits»;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait le dépôt par les soumissionnaires de deux (2) enveloppes (une pour la proposition et une pour le prix) et un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire, après la tenue d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de 70 points et

plus, et où le soumissionnaire obtenant le plus haut pointage final serait l'adjudicataire dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Compréhension du mandat et méthodologie (20 points);
- Qualification et expérience de la firme (15 points);
- Compétences, expérience et disponibilité du chargé de projet (20 points);
- Compétences, expérience et disponibilité des ressources professionnelles affectées au mandat (25 points);
- Compétences, expérience et disponibilité des ressources administratives et techniques affectées au mandat (25 points);
- Qualité de l'offre de service.

CONSIDÉRANT QUE les premières enveloppes ont été ouvertes le 16 octobre 2023 et que le comité de sélection s'est réuni le 19 octobre 2023 pour finaliser l'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et que sept (7) soumissionnaires ont obtenu le pointage intérimaire d'au moins 70 points permettant l'ouverture de la seconde enveloppe, les résultats sont les suivants :

Ordre	Nom de l'entreprise (soumissionnaire)	Pointage	Montant	Pointage
		Intérimaire	(Taxes incluses)	Final
1	Prisme architecture	86.5	884 250.00 \$	1.318
2	DG3A Inc.	79.0	873 235.13 \$	1.248
3	J. Dagenais Architecture	74.5	887 060.87 \$	1.178
4	ADSP Inc.	74.5	917 971.90 \$	1.138
5	Les architectes Labonté Marcil	78.5	1 032 697.00 \$	1.051
6	Groupe Leclerc Architecture + Design	74.5	1 055 287.29 \$	0.990
7	Figurr Collectif d'architectures	79.5	1 153 636.16 \$	0.949
8	MDTP Atelier d'architecture	69.0	N/a	N/a
9	Patriarche	68.0	N/a	N/a

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel LeBlanc, appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels multidisciplinaires pour la construction de la caserne à Candiac, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Prisme architecture, pour un montant total de 884 250.00 \$ incluant toutes les taxes, le tout

en conformité avec les documents d'appel d'offres publié sur le SEAO portant le numéro RICS-2023-02 et selon le rapport d'analyse des soumissions;

D'autoriser le secrétaire-trésorier de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes -Seigneureries à signer, pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du règlement d'emprunt 2022-09-01 pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une caserne incendie à Candiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-23

Adoption du calendrier des séances 2024 du conseil d'administration

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil se réunit aux périodes qu'il détermine par résolution;

CONSIDÉRANT que la Régie désire adopter un calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Régie tiendra ses séances ordinaires en présentiel à 19 heures au centre communautaire Aimé-Guérin, situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie pour l'année 2024, tel que décrit ci-après :

SÉANCES ORDINAIRES	
DATES	Heure
18 janvier 2024	19 h
15 février 2024	19 h
21 mars 2024	19 h
18 avril 2024	19 h
16 mai 2024	19 h
20 juin 2024	19 h
29 août 2024	19 h
26 septembre 2024	19 h

17 octobre 2024	19 h
21 novembre 2024	19 h
12 décembre 2024	19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Il est procédé à une période de questions.

La période de questions débute à 19h18 et termine à 19 h 29.

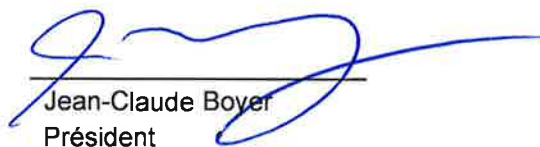
Intervenant	Sujet
Michel Vachon, de la Ville de Saint-Constant	Le citoyen pose des questions au président et celles-ci ont reçu une réponse de la part d'un membre présent de la Régie.
Jacques Favreau Ville de Sainte-Catherine	Le citoyen pose des questions au président et celles-ci ont reçu une réponse de la part d'un membre présent de la Régie.
Rock Caron Ville de Sainte-Catherine	Le citoyen pose une question au président et celle-ci a reçu une réponse de la part d'un membre présent de la Régie.

99-10-23

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu de lever la séance à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jean-Claude Boyer
Président


Francis Pelletier
Secrétaire-trésorier